

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 10 décembre 2019**

CP2019\_12\_1  
id. 4959

*Le 10 décembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Mme Marie-José MAURIÈGE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HEBRARD)*

*Absent(s) :*

*M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR 2005 ET DES  
PANNEAUX 2015**

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M 52 prévoit que les Départements peuvent, s'ils le souhaitent,

sortir de leur inventaire, dès leur complet amortissement, les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le montant unitaire est inférieur à 500 € TTC.

Il est précisé que ces biens restent toujours la propriété du Département jusqu'à leur vente ou leur mise à la réforme.

Parmi les biens de faible valeur inscrits à l'inventaire du Département, peuvent être sortis de l'actif, chaque année, conformément à la réglementation, les biens listés dans les annexes jointes, à savoir :

- Annexe 1 : état récapitulatif des panneaux de signalisation routière, acquis en 2015 et amortis, pour un montant de 329 005,08 €,
- Annexe 2 : état récapitulatif des biens de faible valeur, acquis en 2005 et amortis, pour un montant de 140 561,53 €.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve la sortie de l'actif des panneaux de signalisation routière acquis en 2015 et amortis, pour une valeur totale de 329 005,08 € tel que présentée en annexe 1, ainsi que la réforme des biens de faible valeur acquis en 2005 et amortis pour une valeur totale de 140 561,53 € tel que présentée en annexe 2.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC